

Le St Laurentais

N°16

JUILLET / AOÛT / SEPTEMBRE

2011



Cher(e)s amis(es),

Jusqu'au début des années 1980, l'Etat était seul responsable de tous les aspects de la scolarisation des enfants. Comme cela est toujours le cas aujourd'hui, il fixait les programmes et nommait les enseignants, mais il était aussi responsable des locaux et de toutes les infrastructures. C'est cela que les lois de décentralisation sont venues changer en confiant aux communes la responsabilité des écoles, aux conseils généraux celle des collèges et aux régions celle des lycées.

Ce dispositif, qui n'est sans doute pas le plus simple que l'on a pu concevoir, a eu malgré tout le grand avantage de ramener localement le centre des décisions, et c'était bien, après tout, le but des lois de décentralisation. Mais celles-ci ont une conséquence directe et de taille : c'est désormais à nous, maires, qu'il appartient de construire puis d'entretenir l'ensemble des écoles des communes.

C'est un fardeau, tous les élus le savent, bien lourd pour nos petits budgets communaux.

Il est essentiel pour les parents que leurs enfants trouvent les structures éducatives dont ils ont besoin.

L'école de Saint-Laurent de la Prée permet d'offrir à tous des conditions de scolarisation optimales à un coût compatible avec les finances de notre commune.

Quant aux jeunes élèves, je suis heureux qu'ils puissent disposer d'un tel cadre de travail et je souhaite, de tout cœur, qu'à la fois, ils le respectent et en tirent le meilleur parti pour préparer leur avenir.

Je veux enfin remercier tout le personnel communal et les enseignants qui ont mené à bien cette année scolaire en leur souhaitant de très bonnes vacances d'été, bien méritées.

« Bonnes vacances à toutes et à tous ».

Le Maire
Raymond MINIER

INFOS SOCIALES

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Le 3^{ème} lundi de chaque mois de 14h00 à 16h00

Son secrétariat est dans les locaux de la DTAS:

28 rue Chanzy à Rochefort. Tél: 05 46 88 15 79

Le CHÈQUE DOMICILE LIBERTÉ **IMPORTANT pour vos déplacements,**

Principe

* il facilite les déplacements des personnes âgées, sous forme de chèques permettant de payer l'accompagnement par un professionnel agréé, et éventuellement l'utilisation d'un moyen de transport. ces sorties peuvent être d'ordre utilitaire (visite chez un médecin, analyses médicales, courses, démarches administratives, coiffeur), mais aussi de loisirs (promenade, spectacles, visite à des amis, des proches), afin de favoriser le maintien d'une vie sociale. les déplacements, à pied ou au moyen d'un véhicule, seront effectués grâce à un accompagnement par des professionnels de l'aide à domicile, employés par des structures agréées (il peut s'agir de votre aide à domicile salariée par une telle structure, si vous en avez une) ; **les déplacements individuels (en taxi par exemple) ne relèvent pas de ce dispositif.**

* différents financeurs (caisses de retraite de base ou complémentaires, mutuelles, etc.) proposent le dispositif. **Les conditions d'attribution et le montant des chèques peuvent varier selon les départements et les financeurs.** depuis 2005, le groupement AGIRC-ARRCO (fédération des caisses de retraite complémentaire des salariés du secteur privé) participe à cette expérimentation, grâce au fonds social des caisses de retraite. **Cette fiche présente les modalités du dispositif retenues par les caisses de retraite AGIRC-ARRCO.**

Conditions d'obtention

* percevoir une retraite complémentaire d'une caisse Arrco (non cadres) ou Agirc (cadres)

Montant de l'aide

* trois carnets de chèques d'une valeur de 150 € peuvent être obtenus chaque année (soit 450 € au total sur l'année).

* ils se présentent sous forme de chèques emploi service (CESU) préfinancés nominatifs, destinés exclusivement à rémunérer le service d'accompagnement ;

* ils doivent être utilisés au cours de l'année civile (ou jusqu'au 31 janvier de l'année suivante).

* une petite participation financière vous sera demandée (15 € pour le premier chéquier, 20 € pour le second, 30 € pour le troisième).

Comment s'y prendre ?

* contactez la caisse de retraite complémentaire pilotant le dispositif dans votre département. La caisse pilote vous indiquera un prestataire agréé ; contactez celui-ci pour organiser votre déplacement, une semaine avant la date prévue ; il vous enverra un professionnel chargé de l'accompagnement ; vous recevrez ensuite une facture, établie en fonction du temps consacré au déplacement et d'éventuelles dépenses annexes (transports), que vous réglerez au moyen des chèques.

MAIRIE **HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Lundi – Mardi de 12h à 17h

Mercredi de 10h à 14h

Jeudi - Vendredi de 10h à 12h

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h le matin
au 05. 46. 84. 00. 35

Courriel: st.laurent.de.la.pree@mairie17.com

Blog: <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

1 – RECRUTEMENT D'APPRENTI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de recruter un apprenti formation « espaces verts ». Accepté à l'unanimité.

2 – VOTE DES SUBVENTIONS 2011

Selon la liste des associations ayant sollicité une subvention pour l'année 2011.

Après étude, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, d'octroyer les subventions suivantes :

- Fest' en Herbe : 1.500 €, Association Riboul : 1.000 €, Entente Cycliste Fouras/St Laurent: 400 €, Duatri : 300 €, Association des Parents d'élèves : 300 €, Football Club Fouras/St Laurent : 962 €, Association Modern'Jazz : 715 €, Aïkido Fouras/St Laurent : 200 €, La Prévention Routière : 100 €, Le Souvenir Français : 150 €, Anciens combattants : 150 €

3 - REPRISE DU LOTISSEMENT PAILLE 1

Lorsque les lotissements sont totalement achevés et en conformité, la commune prend à sa charge les voiries des dits lotissements. Aujourd'hui, le lotissement PAILLE 1 est dans cette situation et proposition est faite au Conseil Municipal d'intégrer les voiries concernées dans le domaine communal. Accord du Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 contre.

4 – LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Fédération Départementale des Groupements de défense contre les organismes nuisibles et demandant aux collectivités de bien vouloir participer financièrement à la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse, à l'unanimité, de participer financièrement à cette lutte, compte tenu de la participation faite par le biais de la C.A.P.R.

Conseil du 29 mars

1 – DEFENSE DE LA COMMUNE

Un différent oppose la commune et un particulier sur une déclaration préalable. Ce dernier a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers. Monsieur le Maire demande que la commune soit représentée par Maître BROSSIER de la S.C.P. d'Avocats de Poitiers. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

2 – AMELIORATION DE LA VOIRIE – PROGRAMME 2011

Après lecture d'un courrier du Conseil Général demandant si la commune reconduit, pour 2011, le programme d'amélioration de la voirie communale, il convient dès à présent de se positionner. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'inscrire à ce programme.

3 – ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

Via le Conseil Général, la commune peut obtenir une subvention allant jusqu'à 50% du coût des travaux HT (revêtement calcaire), pour l'entretien ou la construction des chemins de marais ou chemins ruraux à vocation agricole. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil général pour l'obtention de cette subvention.

4 – CLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL EN CHEMIN COMMUNAL

Pour des raisons techniques concernant le projet des « Senioriales », il convient de modifier le classement d'un chemin rural. Le chemin rural longeant les parcelles en cause sera classé en chemin communal. Les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de modifier le classement du chemin rural.

5 – ENTRETIEN SUR LES QUEUREUX PRIVÉS

Les queureux dont les riverains ont la jouissance sont souvent victimes d'un trafic automobile étranger aux habitants des lieux. Il s'en suit une dégradation accélérée de la voirie existante. Afin de remédier à ce problème, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de lui donner tous pouvoirs pour faire intervenir les employés municipaux ou d'autres entreprises sur les dits queureux. Accord à l'unanimité.

6 – PARTICIPATION COMMUNALE POUR ENTRETIEN DES FOSSES

Le président du marais de l'Aubonnière a fait part d'une demande de participation financière de la commune pour l'entretien du réseau hydraulique du dit marais. Cette participation s'élèverait à 10% et concernerait l'entretien des fossés mitoyens avec le domaine public. Pour 2011, cette participation serait d'environ 1.173 €. Accord à l'unanimité.

7 – MODIFICATION DE LA COMMISSION AIDE SOCIALE

Suite au départ de Monsieur Franck MARCHAL, il manque un membre élu dans la commission d'aide sociale. Monsieur MASSÉ sera le nouveau membre de cette commission. Accord à l'unanimité.

Conseil du 12 avril

1 – RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Aquitaine Poitou-Charentes (ci-après « la Caisse d'Epargne), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

- Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT DE LA PREE décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150.000 euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal Internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau Internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

La commune de ST Laurent de la Prée décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant: 150000 euros. Durée: un an maximum. Taux d'intérêt applicable à un tirage. Taux fixe de 3.08%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts :Mensuelle. Commission d'engagement : 250 Euros. Commission de gestion : Néant. Commission de mouvement :Néant. Commission de non utilisation : Néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

- Article 2 :

LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT DE LA PREE autorise, à l'unanimité, le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

- Article 3 :

LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT DE LA PREE autorise, à l'unanimité, le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

2 – BUDGET ECOLE

Le Conseil Municipal, après examen et discussion, décide, à l'unanimité, du budget qui sera alloué à l'école pour l'année 2011, à savoir :

30 € par élèves inscrits à la rentrée 2008, soit 195 enfants,

350 € par classe,

380 € pour la B.C.D.,

230 € pour le projet écoles,

180 € pour l'administratif + B.O.,

100 € pour le réseau d'aide,

500 € pour les feuilles (photocopies) + contrat de 75200 copies.

Le spectacle du goûter de Noël sera réglé par la commune à concurrence de 300 €.

Un budget de 3.000 € est accordé pour les sorties scolaires plus la sortie piscine.

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

A la clôture de l'exercice 2010, nous constatons un reliquat de 47.624,77 €.

Ce reste positif sera affecté au 1068.

Vote : 15 pour et 1 abstention.

4 – VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à débattre du taux des taxes pour 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, compte tenu de la conjoncture actuelle, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour 2011, soit : - Taxe d'habitation : 12,25 % - Foncier bâti : 16,25 % - Foncier non bâti : 44,75 %.

Vote : 8 pour et 8 contre. Monsieur le Maire décide de suivre l'avis de la commission finance et de ne pas augmenter les impôts en 2011.

Informations:

Toutefois, la base pour le calcul donnée par l'état augmentant, le montant de l'impôt à payer sera toutefois supérieur à l'année précédente.

Conseil du 21 avril

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire et les élus reçoivent quelques parents d'élèves qui s'inquiètent de l'éventuelle fermeture d'une classe maternelle. Ils demandent qu'un texte soit mis sur la page du blog de la commune.

Monsieur le Maire demande le rajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

Demande de subvention pour la rénovation des salles polyvalentes ;

Demande de subvention pour le renouvellement des ordinateurs de la mairie. Vote à l'unanimité.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES SALLES POLYVALENTES

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation des salles polyvalentes : changement des rideaux et remise en peinture de l'intérieur des salles. Une demande de subvention au FRIL (Fond Régional d'Intervention Locale) peut être demandée après délibération du Conseil Municipal. Vote à l'unanimité pour constituer le dossier.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES ORDINATEURS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose une demande de subvention pour le changement des deux ordinateurs devenus trop vétustes pour les postes de secrétaire de mairie et d'adjoint administratif. Accord à l'unanimité.

3 – INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Suite à l'enquête publique, Monsieur le Préfet demande que le classement de la place du Général de Gaulle soit une décision du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu la procédure prévue aux articles L 1132-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques à l'encontre du bien situé rue de la Boullerie et cadastré sous le n° AH 120, pour une superficie de 2172 m²,

Vu que le bien n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans,

Vu que le propriétaire du bien ne s'est pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, il est proposé d'incorporer ce bien considéré sans maître dans le domaine communal,

Décide à l'unanimité, que :

Le bien situé rue de la Boullerie cadastré AH 120 est incorporé au domaine communal en application de l'article 713 du code civil.

Le Maire est chargé des formalités correspondantes.

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2011 :

Section de fonctionnement

Lors du budget primitif de 2010, les dépenses réelles de fonctionnement étaient de 1.109.978,06 euros, pour 2011, une baisse des dépenses est prévue qui se traduit par un montant de dépenses réelles de 1.080.869,12 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1.185.869,12 euros soit une augmentation de 54.046 euros.

Compte tenu de ces chiffres le prélèvement pour la section de fonctionnement sera de 105.000 euros pour l'année 2011.

Section investissement

En dépense, les prévisions ont été réduites au maximum, vu la très faible marge de manœuvre existante.

Compte tenu des restes à réaliser de l'année 2010, et en accord avec la commission finances du 15 avril dernier, les travaux suivants sont prévus pour cette année :

- peinture et rideaux de la salle polyvalente
- remplacement de deux ordinateurs
- aménagement d'une partie de la cour de l'école
- reprise de 25 % des tombes dans le cimetière.

L'aménagement prévu pour la gestion des eaux pluviales du bassin du Clos Martin fera l'objet d'une décision modificative lorsque nous aurons tous les éléments en main.

Les recettes seront les suivantes :FCTVA → 50.000 € ; T.L.E. → 90.000 € ; Excédent → 47.627,77 €.



VIE ASSOCIATIVE

Connaissez-vous Lau'Rando ?

C'est une association loi 1901 (siège social : Saint-Laurent-de-la-Prée), créée en février 2010, affiliée à la fédération française de Randonnée, qui, aux termes de ses statuts, développe la pratique de la randonnée pédestre (marche ordinaire et marche nordique) en même temps qu'elle s'occupe de la découverte et de la sauvegarde de l'environnement.

Aujourd'hui, fière de ses réalisations (récupération de chemins ruraux abandonnés, pose de barrières en bois, découverte des marais dans et hors commune de Saint-Laurent-de-la-Prée) et riche de ses 70 adhérents, Lau'Rando prépare activement la : 2^{ème} édition de « La Marche de la Saint Laurent » du mercredi 10 août.

Du vendredi 8 au dimanche 10 FESTIVAL « LES RENCONTRES CELTIQUES »

Organisé par l'association Riboul, voici les têtes d'affiches du programme, histoire de se mettre l'eau à la bouche et la puce à l'oreille :

Le vendredi soir :

Concert de **The Booze, trad punk irlandais**, attention, ça va buffer sur les marais !!! Violon, bodhran, guitares, claviers, ils chantent aussi bien en occitan qu'en gaélique et jouent sur les scènes des plus grands festivals en Europe.

Impressionnants !

Le samedi matin :

Balade botanique contée, avec Anne Richard la botaniste de À Fleur de Marée et Arbre Cœur, druide et conteur. Rendez vous à 11H00 devant l'église de St Laurent.

Le samedi soir :

Krismenn : fusion du Rap et du chant traditionnel. Après avoir appris avec les plus grandes voix d'Inde et de Bretagne, Krismenn explore, entre boucles de human beat box et contrebasse. Il vient à St Laurent avant de repartir vers le festival des Vieilles Charrues où il est aussi programmé cette année. A découvrir absolument.

Brian Mc Combe Band : Rock ? Trad ? Surprenant. Énergique. Envoutant. Ils sont cinq parmi les plus grands d'Irlande et de Bretagne, et une voix, celle de Brian Mc Combe. On ne revient pas identique d'un concert de Brian Mc Combe.

Le dimanche après midi :

An Peder ha Diaoul : chant vannetais. Quatre filles incroyables, les pieds du diable, que nous avons découvertes au festival interceltique de Lorient. A danser ou à écouter.

Alain Pennec et les Elucubrations sonores (spectacle tout public) Avant de repartir au festival international de lutherie de St Chartier, Alain vient nous présenter son nouveau spectacle, un masque, une auberge, un accordéon, une voix, laissez vous porter....

Duo d'Ours, concert spectacle tout public, par deux des compères des Ours du scorff, Soig Sibérial à la guitare et l'irrésistible Laurent Jouin au chant et aux mots d'humour. Une fée qui parle au loup, des petits ours qui se débarbouillent tandis que le travailleur dort. Un univers d'enfants, empli de rêves et de doubles sens.

Et plein d'autres encore, des artisans vanniers, potiers, bijoutiers, luthiers, des stages d'accordéon et de harpe, d'autres concerts, des démonstrations de jeux celtiques, d'instruments....

Bref trois jours de rencontres, de fête, et de riboule.

Le programme détaillé, les tarifs, sont sur le facebook et sur le blog de l'asso Riboul : www.asso-riboul.over-blog

Mercredi 13 1ère COURSE PEDESTRE « LE RELAIS DE LA PREE »

2 x 7 kms, chaque concurrent fera 2 boucles de 3,5 km (route et chemin), passage du relais dans la zone prévue à cet effet (chouchou). Epreuve ouverte à tous, nés en 1995 et avant, possibilité équipe mixte, masculine et féminine.

Départ à 18H30 parking INRA à St Pierre, arrivée au même endroit

Inscriptions par correspondance jusqu'au 9 Juillet, aucune inscription téléphonique. Participation : 12 euros par équipe par courrier, 14 euros après le 9 Juillet. Retrait des dossards à partir de 16h30 (prévoir 4 épingles par dossard). Lot à chaque équipe inscrite, à l'arrivée contre remise du dossard une boisson et galette Charentaise.

Remise des prix : 20h30 au stade de football, coupes ou trophées aux 3 premières (masculines, féminines et mixtes) toutes catégories confondues.

Organisation : Duatri Fouras-Pays Rochefortais. Renseignements : 05.46.82.29.39 ou 06.01.76.98.28

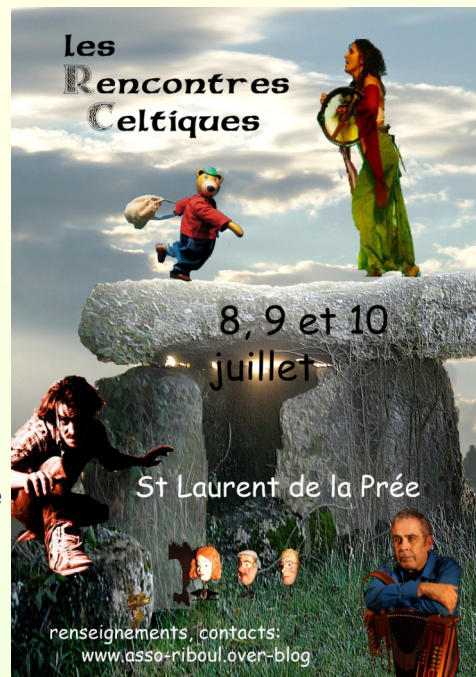
Mail : inscription@duatrifouras.fr Site : www.duatrifouras.fr

Mercredi 13 SARDINADE à partir de 19h30 organisée par l'association "Roul' Benezz" sous tivolis, sur le skate parc derrière la salle polyvalente. Menu : kir, moules et sardines, pomme de terre, dessert, verre de vin blanc ou rosé, menu enfant.

Réservation possible: - Samedi 9 juillet de 10h00 à 12h00 - Lundi 11 juillet de 18h00 à 20h00.

Permanences sous le préau de la mairie.

21h00 BAL POPULAIRE et FEU D'ARTIFICE organisés par la Municipalité



Jeudi 14 juillet STRUCTURES GONFLABLES à 15h00 sur la **Place de l'église**. Jeux mis gratuitement à disposition par le parc de loisirs YAKA JOUER.

17h00 CASSE CROÛTE TRADITIONNEL offert par la Municipalité sur la **Place de l'église** (legs Tessier).

Vendredi 29 JUILLET à 21h00
NEW GOSPEL FAMILY EN CONCERT 2011

à la SALLE POLYVALENTE.

Créé en 2001, NEW GOSPEL FAMILY a une histoire déjà bien remplie avec plus de 500 concerts, dont 4 au Zénith de Paris.

Avec 30 passages sur les chaînes TV (TF1, France 2, France 3, Canal+...), NEW GOSPEL FAMILY a acquis une grande notoriété qui dépasse nos frontières françaises.

Par ses chants américains, français et africains, NEW GOSPEL FAMILY entraîne ses spectateurs dans un enchaînement de mélodies et de rythmes qui ne laisse pas insensible.

NEW GOSPEL FAMILY aborde tous les styles du gospel : les grands traditionnels, le gospel old school et le gospel urbain, en vogue aujourd'hui.

Prix des places: 15 € tarif normal et 12 € pour enfants moins de 12 ans, étudiants et chômeur. Réservations des places à la MAIRIE de St Laurent et FNAC.



AOÛT

Du Mercredi 3 au vendredi 5 la ROUTE DU SEL DES VIKINGS établi son camp de base derrière le terrain de football à St Pierre où vous pourrez les rencontrer. Mercredi à 18h00 venez découvrir une démonstration de maniabilité des chevaux Fjord sur le terrain face au skate parc.



Dimanche 7 FÊTE DES BATTAGES ET DE VILLAGE à St Pierre, route de la Perrière.

Entrée gratuite à partir de 11h00. Programme: journée de travail dans une ferme en 1950, moissonneuse-lieuse, batteuse, labour avec chevaux et tracteurs anciens, traite d'une vache à la main, basse-cour, exposition de petits matériels manuels, couture, broderie. Vente de melons, fromages, miel... Nombreux jeux anciens gratuits: tir à la corde, course aux sacs, lancer de Charentaises, jeux de massacre, piscine de paille...

Buvette et restauration rapide sur place à partir de 12h00.

Mercredi 10 à partir de 17h30: 2^{ième} édition de « **LA MARCHÉ DE LA ST LAURENT** »,

Randonnée pédestre avec repas par étapes sur les terres de la commune de Saint-Laurent-de-la-Prée.

Alors retenez-bien cette date et faites-vous plaisir en venant marcher ensemble sur un parcours balisé (12km environ), sans aucune difficulté. C'est un moment de vrai bonheur, nous comptons sur vous.

Renseignements : 06 07 61 51 02 ou 06 81 34 29 89. Clôture des inscriptions : vendredi 05 août 2011- 18h00. Participation ; 12€ par adulte, 8€ par enfant de moins de 12 ans. Blog: <http://saint-laurent.over-blog.fr/> (rubrique associations, randonnée Lau'Rando)

Jeudi 11 et vendredi 12 FÊTES DE LA ST LAURENT

Organisées par le Comité des Fêtes de la Presqu'île, Route de la Grande levée.

Lundi 15 CONCOURS DE PETANQUE ET REPAS CHAMPÊTRE. Organisé par l'association des Anciens Combattants derrière la salle polyvalente. Début des inscriptions au concours à 8h30, jet au but à 10h15, finale à 14h00. En triplette constituée, 5 euros par joueur. Prime de 100 euros, buvette sur place, repas champêtre à 12h30. Contact téléphonique : Madame Etienne 05 46 84 58 42

Dimanche 21 BRADERIE DE ST PIERRE organisée par le Comité des Fêtes de la Presqu'île

De 8h00 à 19h00 (200 exposants) à St Pierre sur le parking de la gare et la route de Fouras.

12h00 repas champêtre géant.

SEPTEMBRE



Du vendredi 23 au dimanche 25 Festival « FEST' EN HERBE

Cette année, le thème choisi pour le festival est
« la jeunesse et l'accueil de la différence ».

Le festival débutera le vendredi 23 septembre par un concert.

Il se poursuivra le samedi 24 avec une soirée théâtre à 20h30 avec une pièce jouée par l'Espace et le Rire de Puilboireau et qui s'intitule « Couac dans les marais ».

Enfin, la dernière journée du dimanche 25 verra s'ouvrir, dès 8h30, le marché des produits régionaux puis à partir de 10h30 et jusqu'à la fin de la journée, le festival battra son plein avec de nombreuses animations : marionnettes, clowns, théâtre, contes, musique, jeux en bois, exposition artisanale, maquillage pour les enfants...

Notons que cette année, le festival se déroulera en partenariat avec l'association Emmanuelle de Châtelailon.

FOOTBALL CLUB FOURAS ST LAURENT

Bilan satisfaisant d'une première année passée à la présidence du FC FOURAS – ST LAURENT.

Merci à tous mes dirigeants dévoués, éducateurs passionnés, joueurs jeunes et moins jeunes ainsi qu'aux familles, aux municipalités respectives, aux personnels communaux et à tous les sponsors qui m'ont épaulé au cours de la saison, permis de mener à bien mon rôle de Présidente et de vivre pleinement cette première expérience riche en émotions.

Je souhaite de bonnes vacances à tous et espère vous retrouver nombreux la saison prochaine.

La Présidente, Sylvie Guignier.

Pensons à la saison 2010- 2011.

Les entraînements pour les séniors devraient débuter début août.

Se renseigner auprès de Bruno GUIGNER au 06 70 97 42 37.

Les entraînements des U12, U13, U14, U15, U16, devraient débuter dernier mercredi d'août avec une permanence au stade de Fouras à partir de 14h00.

Se renseigner auprès des entraîneurs de l'année précédente ou Luc au 06 04 14 42 95 ou Jacques au 06 07 99 02 28.

Les entraînements des U10 U11 devraient débuter dernier mercredi d'août avec une permanence au stade de Saint Laurent de la Prée ce mercredi et le suivant avec Geoffroy et Jean Marie comme entraîneurs.

Pour toutes informations appeler Sylvie Guignier au 06 81 60 47 63.

Les Débutants U7 U8 U9 devraient commencer leurs entraînements le dernier mercredi d'août avec une permanence au stade de Saint Laurent de la Prée à 14h00 le jour même et le mercredi suivant avec Fred.

Pour des infos contacter Fred au 06 87 38 35 81.

Bien sur, tous les nouveaux joueurs de tous âges ainsi que tous les bénévoles seront les bienvenus pour cette nouvelle saison sportive.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme Sylvie GUIGNIER : 06 81 60 47 63

Stéphane Marchand, vice président.



Jean-Claude Costa tire sa révérence.

Jean-Claude débute la danse country en 1976. Il crée une section Country au club du Bon accueil en avril 2006 et l'anime pendant 5 ans. Le 28 mai, il organise son dernier bal country à St Laurent et annonce dans son discours d'adieu : « Je laisse la place à la jeunesse, je garde le souvenir des amitiés tissées, du réel plaisir que la danse procure et de la convivialité qu'elle engendre. »

Il présente Madame Carine Duverger pour prendre sa suite et animer la danse Country dès la rentrée de septembre.

Merci Jean-Claude pour ton engagement bénévole dans les associations et ton dévouement dans les animations de la commune.

OCD

Concluons par ce proverbe Charentais: *Bien aise peut éprer, mal aise reste à l'aise !*

Riche exige davantage, pauvre se satisfait d'un rien !